

**3 T +
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 1350 route d'Uchaux
84420 PIOLENC
852 435 643 RCS AVIGNON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 AOUT 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 25 août,

A 11 heures,

Les associés de la Société 3 T + , société civile immobilière au capital de 500 euros, divisé en 100 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social , sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- César TRENT0, titulaire de12 parts
sociales en pleine propriété
- Etienne TRENT0 , titulaire de52 parts
sociales en pleine propriété
- Fantine TRENT0, titulaire de12 parts
sociales en pleine propriété
- Sophie TRENT0 , titulaire de12 parts
sociales en pleine propriété
- Victor TRENT0 , titulaire de12 parts
sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Etienne TRENT0 , gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 1350 route d'Uchaux, 84420 PIOLENC au 17 Avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE, et ce à compter de ce jour .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 17 Avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

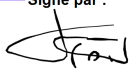
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

César TRENTA

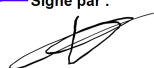
Signé par :

6C692A76233446D...

Etienne TRENTA

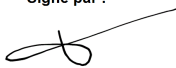
Signé par :

E149BA806C0D466...

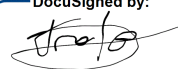
Fantine TRENTA

Signé par :

27449934B1D94D3...

Sophie TRENTA

Signé par :

70976FB3A64147D...

Victor TRENTA

DocuSigned by :

8150892B8D7F470...